

# Produits du bois et sous-produits du bois

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)



### 1. Identification

**NOM COMMERCIAL :** **Produits :** Bois d'œuvre non traité, bois d'œuvre assemblé par entures multiples  
**Sous-produits :** Copeaux, écorces, particules fines

**SYNONYMES :** Produits du bois et sous-produits du bois

**NOM CHIMIQUE :** Produits du bois

**Usages recommandés :** Matières premières pour produits ou sous-produits de construction

**Fabricant :** Resolute FP US Inc.

**Adresse :** 5020 Highway 11 South  
Calhoun, Tennessee  
37309  
USA

**Personne-ressource en cas d'urgence :** Appeler CHEMTREC  
Aux États-Unis et au Canada : 1 800 424-9300 ou +1 703 527-3887


**Personne-ressource pour de l'information sur le produit :** +1 514 394-2351 ou +1 514 771-2254

### 2. Identification des dangers

#### Classification (classe et catégorie de danger) :

Aux termes du règlement américain US 29 CFR 1910.1200, ce produit n'est pas dangereux sous la forme dans laquelle il est expédié par le fabricant, mais il peut devenir dangereux à la suite d'activités en aval (par ex., broyage, sablage, pulvérisation) qui réduisent la taille des particules. Ces dangers éventuels causés par les activités en aval sont décrits ci-dessous.

Composants	Pictogramme	Mention(s) de danger	Classification du produit
<b>Mention d'avertissement</b>	<b>RISQUE</b>		
Poussière de bois <sup>1)</sup>		Les poussières peuvent causer un cancer nasopharyngien et/ou un cancer des fosses nasales et des sinus paranasaux par inhalation  Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires, s'il est inhalé	<b>SANTÉ</b>  Cancérogène – catégorie 1  Sensibilisation respiratoire – catégorie 1

Composants	Pictogramme	Mention(s) de danger	Classification du produit
<b>Mention d'avertissement</b>	<b>RISQUE</b>		
		Peut causer une réaction allergique cutanée	Sensibilisation cutanée – catégorie 1 Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique – catégorie 3
		Peut causer une irritation des voies respiratoires	
	Aucun	Cause une irritation des yeux	Irritation des yeux – catégorie 2B
	Aucun	S'il est réduit en petites particules au cours d'une autre transformation ou manipulation ou par d'autres moyens, il peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air	<b>AUTRES CLASSIFICATIONS</b> Poussière combustible (danger défini par l'OSHA)

1. Aux termes de la *Loi sur les produits dangereux* canadienne (Loi), le bois ou les produits en bois ne sont pas visés par la Loi, conformément au paragraphe 12j) de la partie II.

#### Conseil(s) de prudence :

#### Conseils de prévention :

**Portez des gants de protection/ des vêtements de protection/des lunettes de sécurité/un masque.** Protégez-vous les yeux et les voies respiratoires contre les expositions excessives aux poussières de bois. Ne respirez pas la poussière. Si la ventilation est inadéquate, portez une protection respiratoire. Évitez de produire de la poussière dans la mesure du possible. Prenez des mesures de prudence contre la décharge statique.

**Énoncés de réactions :** En cas de difficulté respiratoire après inhalation, emmenez la personne dans un endroit où il y a de l'air frais et où elle pourra respirer confortablement. Si elle éprouve des symptômes respiratoires après avoir pris de l'air frais, consultez un médecin ou demandez de l'aide médicale. Enlevez les lentilles cornéennes si vous en portez et rincez-vous les yeux à fond pour enlever les particules en contact avec l'œil. Portez de l'équipement de protection approprié pour éviter d'exposer la peau. En cas de contact avec la peau, lavez à fond avec de l'eau et du savon. Si vous éprouvez une irritation ou une éruption cutanée, consultez un médecin ou demandez de l'aide médicale.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

Aux termes du règlement américain US 29 CFR 1910.1200, ce produit n'est pas dangereux sous la forme dans laquelle il est expédié par le fabricant, mais il peut devenir dangereux à la suite d'activités en aval (par ex., broyage, sablage, pulvérisation) qui réduisent la taille des particules.

Ingrédient (dénomination chimique)	Numéro CAS	Concentration %
Bois (résineux, bois dur, copeaux, écorces)	Aucun	85 à 100

## 4. Premiers soins

**Premiers soins en cas d'inhalation :** La poussière de bois peut causer une obstruction déplaisante des voies nasales provoquant une sécheresse nasale, une toux sèche, des éternuements et des maux de tête. Allez dans un endroit où il y a de l'air frais. Demandez de l'aide médicale en cas d'irritation persistante, de toux intense ou de difficulté respiratoire.

**Premiers soins en cas de contact avec la peau :** La poussière de bois de certaines essences peut causer une dermatite de contact allergique chez les personnes sensibilisées, ainsi qu'une irritation mécanique entraînant un érythème et de l'urticaire. Demandez de l'aide médicale si l'éruption, l'irritation ou la dermatite persiste.

**Premiers soins en cas de contact avec les yeux :** La poussière de bois peut causer une irritation mécanique. Traitez la poussière dans l'œil comme un corps étranger. Rincez à l'eau pour retirer les particules de poussière. Demandez de l'aide médicale si l'irritation persiste.

**Premiers soins en cas d'ingestion :** Sans objet dans des conditions d'utilisation normales.

### Symptômes et effets les plus importants

**Aigus :** La poussière de bois peut causer une irritation mécanique et/ou chimique du système respiratoire. La poussière de bois peut causer des obstructions physiques des voies nasales provoquant une sécheresse nasale, une toux sèche, des éternuements et des maux de tête. La poussière de bois peut causer une irritation mécanique et éventuellement chimique des yeux et, en cas d'inhalation, une irritation respiratoire, une sécheresse nasale, une toux sèche et des éternuements.

**Retardés :** Aucun effet retardé particulier ne devrait survenir après une exposition. Voir l'article 11 pour de plus amples renseignements sur les effets chroniques.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs et restrictions :** Eau, dioxyde de carbone et sable.

**Dangers spécifiques, produits de combustion attendus :** La décomposition naturelle des matières organiques comme le bois peut produire des gaz toxiques et appauvrir la teneur en oxygène dans les endroits fermés et faiblement ventilés. Les produits de décomposition thermique (c.-à-d., combustion lente, combustion) comprennent le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les aldéhydes aliphatiques, les terpènes et les hydrocarbures aromatiques polycycliques.

**Température d'inflammation spontanée :** Variable – généralement de 400 à 500°F (204 à 260°C).

**Équipements de protection spéciaux/procédures spéciales de lutte contre les incendies :** Aucun.

**Dangers d'incendie et d'explosion inhabituels :** Selon le degré d'humidité et la taille des particules, la poussière de bois peut exploser au contact d'une source d'inflammation. Pour la poussière de bois, une concentration dans l'air de 40 grammes (40 000 mg) de poussière par mètre cube d'air est souvent utilisée comme référence de LIE [limite inférieure d'explosivité]. Consultez les normes 654 et 664 de la NFPA. Les systèmes de ventilation devraient être nettoyés et des précautions devraient être prises afin de prévenir les étincelles ou autres sources d'inflammation.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Éliminez toujours les déchets conformément aux règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux.**

**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence :** Utilisez un balai ou un aspirateur pour récupérer et éliminer la poussière. Évitez de produire de la poussière dans la mesure du possible. Veillez au bon entretien des lieux pour éviter l'accumulation de poussière de bois sèche sur des surfaces exposées. Portez de l'équipement de protection individuelle approprié pour vous protéger contre toute exposition importante (voir l'article 8 ci-dessous). La poussière de bois sèche peut présenter un danger d'inflammation. Placez la poussière de bois récupérée dans un contenant pour pouvoir l'éliminer de manière appropriée.

**Autres précautions :** Aucune

**Précautions environnementales :** Aucune précaution n'est requise.

**Méthodes et matériaux pour le confinement/nettoyage des déversements (procédures, méthodes, matériaux) :** Sans objet.

## 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :** La poussière de bois sèche peut présenter un danger d'inflammation. Gardez-la loin des sources d'inflammation. Évitez le contact avec les yeux. Évitez le contact prolongé ou répété avec la peau. Évitez la respiration prolongée ou répétée de poussière de bois. Entreposez-la dans un endroit bien ventilé, frais et sec à l'écart des flammes nues. Évitez de la mettre en contact avec des agents oxydants et des huiles siccatives.

**Conditions de sûreté en matière de stockage (y compris les incompatibilités) :** Sans objet.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection personnelle

### Paramètres de contrôle

Composant	Numéro CAS	ACGIH VLE-MPT	NIOSH LER-MPT	OSHA LEA-TWA
Poussière de bois	--	Cèdre rouge de l'Ouest inhalable : 0,5 mg/m <sup>3</sup> Toutes les autres essences 1 mg/m <sup>3</sup>	1 mg/m <sup>3</sup>	15 mg/m <sup>3</sup> Indiqué sous <i>Particulates Not Otherwise Regulated – Total Dust</i>

### Abréviations :

**ACGIH :** American Conference of Governmental Industrial Hygiene

**NIOSH :** National Institute of Occupational Health and Safety

**OSHA :** Occupational Safety and Health Administration, 29 CFR 1910.1000, tableau Z-1

**MPT :** Moyennes pondérées dans le temps fondées sur des expositions de 8 h/jour, 40 h/semaine

**LER :** Limite d'exposition recommandée

**LEA :** Limite d'exposition admissible

## Contrôles de l'exposition

### Mesures/contrôles d'ingénierie :

#### Ventilation:

**ASPIRATION À LA SOURCE** – Installez l'aspiration à la source au besoin pour respecter les limites d'exposition. La ventilation pour limiter la quantité de poussière devrait être envisagée en présence de concentrations éventuellement explosives et de sources d'inflammation. La conception et le fonctionnement de tout système d'aspiration devrait tenir compte de la possibilité de concentrations explosives de poussière de cellulose dans le système. Voir la rubrique « SPÉCIALE » ci-dessous.

**MÉCANIQUE (GÉNÉRALITÉS)** – Installez une ventilation générale dans les locaux de transformation et de stockage pour respecter les limites d'exposition.

**SPÉCIALE** – Faites en sorte que la ventilation d'aspiration et les systèmes de transport des matières utilisés aux fins de la manipulation de ce produit soient munis d'événements anti-explosion ou d'un système de suppression conçus et utilisés conformément aux normes applicables lorsque les conditions de fonctionnement justifient leur utilisation.

**Autres contrôles d'ingénierie** : Aucun contrôle n'est requis.

### Équipement de protection individuelle :

**PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES** – Utilisez un masque respiratoire filtrant (« masque anti-poussière ») testé et approuvé conformément aux normes gouvernementales appropriées telles que la norme NIOSH (États-Unis), lorsque la ventilation s'avère impossible et que les limites d'exposition risquent d'être dépassées.

**PROTECTION DES YEUX** – Il est recommandé d'utiliser des lunettes de protection à coques bien ajustées lorsque les expositions excessives à la poussière et l'irritation des yeux peuvent survenir (par exemple, durant un nettoyage).

**GANTS PROTECTEURS** – Il est recommandé de porter des gants en tissu, en toile ou en cuir pour minimiser l'exposition aux éclats potentiels ou l'irritation mécanique causée par la manutention des matériaux.

**AUTRE VÊTEMENT OU ÉQUIPEMENT DE PROTECTION** – Il peut être souhaitable de porter des vêtements d'extérieur qui couvrent les bras dans des endroits extrêmement poussiéreux.

**PRATIQUES DE TRAVAIL /D'HYGIÈNE** – Suivez de bonnes pratiques d'hygiène et d'entretien. Nettoyez les endroits où la poussière de bois se dépose afin d'éviter une accumulation excessive de ce matériau combustible. Minimisez les purges d'air comprimé ou autres pratiques qui génèrent des concentrations élevées de poussières en suspension.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence/forme** : Solide

**Couleur** : Pâle à foncée

**Odeur** : Selon les essences de bois

**Seuil olfactif** : Non disponible

**Solubilité dans l'eau** : Insoluble

**pH**: Sans objet

**Point de fusion/congélation** : Sans objet

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** :  
Sans objet

**Inflammabilité (gaz/solide)** : Sans objet

**Température d'auto-inflammation** : Variable  
[généralement 400°-500°F (204°-260°C)]

**Température de décomposition** : Non disponible

**Tension de vapeur (mm Hg)** : Sans objet

**Densité de vapeur (air = 1)** : Sans objet

**Taux d'évaporation (BuAc=1)** : Sans objet

**Viscosité** : Non disponible

**Gravité spécifique/masse volumique**

**apparente** : Variable; selon les essences de bois et l'humidité

**Point d'éclair** : Sans objet  
**Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité/d'explosibilité** : Non disponible  
**% de vapeurs volatiles par volume à 21°C/70°F** : Sans objet  
**Coefficient de partage octanol/eau** : Sans objet

**Densité relative** : Sans objet

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** : Sans objet

**Polymérisation dangereuse** : Ne se produira pas

**Stabilité**: Stable

**Conditions à éviter** : Éviter toutes les sources d'ignition

**Incompatibilité (matériaux à éviter)**: Évitez de la mettre en contact avec des agents oxydants et des huiles siccatives.

**Décomposition dangereuse ou sous-produits dangereux** : La décomposition naturelle des matières organiques comme le bois peut produire des gaz toxiques et appauvrir la teneur en oxygène dans les endroits fermés et faiblement ventilés. Les produits de décomposition thermique (c.-à-d., la combustion lente et la combustion) comprennent le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les aldéhydes aliphatiques, les acides résiniques, les terpènes et les hydrocarbures aromatiques polycycliques.

**Sensibilité aux chocs mécaniques** : Sans objet

**Sensibilité à la décharge statique** : Peut provoquer une explosion en présence de concentrations et de conditions critiques.

## 11. Données toxicologiques

**Voies de pénétration** : Yeux, peau et inhalation

**Signes et symptômes d'exposition** :

**Dangers aigus pour la santé** : La poussière de bois peut causer l'irritation des yeux. La poussière de bois de certaines essences peut susciter une dermatite de contact allergique chez les personnes sensibles. La poussière de bois peut causer une irritation des voies respiratoires, une sécheresse nasale, de la toux, des éternuements et une respiration sifflante par suite d'inhalation.

**Dangers chroniques pour la santé** : La poussière de bois, selon les essences, peut causer une dermatite de contact allergique et une sensibilisation respiratoire au contact prolongé et répétitif ou lors d'une exposition à des niveaux élevés de poussière.

**Cancérogénicité** :

CIRC : Poussière de bois, groupe 1 – cancérogène pour l'humain  
NTP : Poussière de bois – cancérogène connu pour l'humain

### **Données de toxicité :**

#### Poussière de bois (résineux ou feuillus)

La poussière de bois peut causer de la sécheresse nasale, de l'irritation, de la toux et la sinusite. Le NTP et le CIRC classent la poussière de bois comme cancérigène pour l'humain (groupe 1 du CIRC). Voir l'article 2 ci-dessus.

**Effets sur la reproduction :** Données non disponibles.

**Effets tératogéniques :** Données non disponibles.

**Effets mutagènes :** Données non disponibles.

**Organes cibles :** Yeux, peau et système respiratoire.

## 12. Données écologiques\*

Le contenu du présent article n'est pas obligatoire en vertu du règlement américain intitulé *United States Regulations 29 CFR 1910.1200 – Hazard Communication Standard* (HCS) et du règlement canadien sur les produits dangereux, car il ne relève pas de leur champ d'application.

## 13. Données sur l'élimination\*

Le contenu du présent article n'est pas obligatoire en vertu du règlement américain intitulé *United States Regulations 29 CFR 1910.1200 – Hazard Communication Standard* (HCS) et du règlement canadien sur les produits dangereux, car il ne relève pas de leur champ d'application.

## 14. Informations relatives au transport\*

Le contenu du présent article n'est pas obligatoire en vertu du règlement américain intitulé *United States Regulations 29 CFR 1910.1200 – Hazard Communication Standard* (HCS) et du règlement canadien sur les produits dangereux, car il ne relève pas de leur champ d'application.

## 15. Informations sur la réglementation\*

Le contenu du présent article n'est pas obligatoire en vertu du règlement américain intitulé *United States Regulations 29 CFR 1910.1200 – Hazard Communication Standard* (HCS) et du règlement canadien sur les produits dangereux, car il ne relève pas de leur champ d'application.

Proposition 65 de la Californie – MISE EN GARDE : Scier, sabler, perforer ou usiner du bois massif peut générer de la poussière de bois, une substance reconnue cancérigène par l'État de la Californie.

## 16. Autres informations

**Préparé en date du :** 01/06/2015

**Révisé en date du :** 21/08/2018

**Préparé par :** Produits forestiers Résolu, siège social

**Déni de responsabilité :**

\*\*\*\*\*

**L'information et les données qui figurent dans les présentes ont été compilées auprès de sources externes qui sont jugées fiables. Produits forestiers Résolu présente l'information qui figure dans les présentes de bonne foi, mais ne fait aucune déclaration quant à son exhaustivité ou son exactitude. Le présent document ne vise qu'à servir de guide pour la manutention prudente de la matière par une personne adéquatement formée qui utilise ce produit. Les personnes qui reçoivent l'information doivent exercer leur jugement en toute indépendance afin de juger de son caractère adéquat à des fins particulières. Produits forestiers Résolu ne fait aucune déclaration ni ne donne de garantie, explicite ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, des garanties relatives à la qualité marchande ou à l'adaptation à une fin particulière eu égard à l'information présentée dans les présentes ou au produit auquel l'information se rapporte. Par conséquent, Produits forestiers Résolu ne sera pas tenue responsable des réclamations découlant du fait que toute partie a utilisé l'information et les données contenues dans les présentes ou s'y est fixée.**

\*\*\*\*\*



## Étiquette

**PRODUITS ET SOUS-PRODUITS DU BOIS****IDENTIFICATEURS DU PRODUIT**

Bois d'œuvre non traité, bois d'œuvre assemblé par entures multiples, copeaux, écorces, particules fines

**FABRICANT**

Resolute FP US Inc.  
5020 Highway 11 South  
Calhoun, Tennessee  
37309  
USA

**PERSONNE-RESSOURCE EN CAS D'URGENCE**

CHEMTREC  
Aux États-Unis et au Canada : 1 800 424-9300 ou +1 703 527-3887

**MENTION DE DANGER**

Aux termes du règlement américain US 29 CFR 1910.1200, ce produit n'est pas dangereux sous la forme dans laquelle il est expédié par le fabricant, mais il peut devenir dangereux à la suite d'activités en aval (par ex., broyage, sablage, pulvérisation) qui réduisent la taille des particules. Ces dangers éventuels causés par les activités en aval sont décrits ci-dessous.

Composants	Pictogramme	Mention(s) de danger	Classification du produit
<b>Mention d'avertissement</b>	<b>DANGER</b>		
Poussière de bois		Les poussières peuvent causer un cancer nasopharyngien et/ou un cancer des fosses nasales et des sinus paranasaux par inhalation  Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoire s'il est inhalé	<b>SANTÉ</b>  Cancérogène – catégorie 1  Sensibilisation respiratoire – catégorie 1
		Peut causer une réaction allergique cutanée  Peut causer une irritation des voies respiratoires	Sensibilisation cutanée – catégorie 1 Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique – catégorie 3
	Aucun	Cause une irritation des yeux	Irritation des yeux – catégorie 2B
	Aucun	S'il est réduit en petites particules au cours d'une autre transformation ou manipulation ou par d'autres moyens, il peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air	<b>AUTRES CLASSIFICATIONS</b> Poussière combustible (danger défini par l'OSHA)

Version de l'étiquette : 2015